

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	13 mai 2019	Séance du : 29 mai 2019
	<u>Votes : 33</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 29 mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 33	
Absents : 12	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Développement économique – ZAC de la SALAMANE à CLERMONT L'HERAULT – Vente de la parcelle référencée Lot 5-2 – Autorisation donnée au Président

Monsieur BRUN rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n° 2018.11.23.21 en date du 23/11/2018, la Communauté de communes du Clermontais a approuvé la cession de la parcelle « Lot 5 -2 » de la ZAC de la Salamane au profit de la société Sublime Pool.

Cette société a fait part à la collectivité de sa décision d'abandonner son projet d'implantation sur la ZAC de la Salamane.

Il convient donc de rapporter la délibération précitée.

La société TG Décoration fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 5-2 » d'une superficie d'environ 2 000 m² située sur la ZAC de la SALAMANE à Clermont l'Hérault, au prix de 45 € HT le m² soit un prix total de 90 000 € HT net vendeur.

Mr GOUZIN Thierry, gérant de la société TG Décoration, commerce de gros destiné aux professionnels souhaite acquérir cette parcelle, à travers une SCI, dans le cadre du développement de son activité et de développer un atelier d'Aero gommage, en créant 2 emplois supplémentaires aux 3 existants déjà.

La surface du lot 5-2 sera confirmée de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Monsieur BRUN propose au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 5-2 », d'une surface d'environ 2 000 m² à la société TG Décoration ou toute société par substitution au prix de 45 € HT le m² soit un prix total de 90 000 € HT net vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission Aménagement, Environnement et Développement durable réunie le 15 mai 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

DECIDE de rapporter la délibération n°2018.11.23.21 en date du 23/11/2018.

APPROUVE la vente de la parcelle référencée « Lot 5-2 », d'une surface d'environ 2 000 m² à la société TG Décoration ou toute société par substitution au prix de 45 € HT le m² soit un prix total de 90 000 € HT net vendeur,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX